

# Aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens

## NOUVELLE-CALÉDONIE - SUD

### Présentation du dispositif

Cette aide financière peut être accordée lors de l'embauche d'un jeune diplômé calédonien en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée d'une durée de 12 mois ou plus, suite à la création ou non d'un emploi salarié supplémentaire.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Toute entreprise ou micro-entreprise dont le siège social et l'activité principale sont situés sur le territoire géographique de la province Sud.

L'aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens peut être sollicitée par toute entreprise quel que soit le secteur d'activité, indépendamment des conditions d'éligibilité définies à l'article 1111-3 du code des aides pour le soutien de l'économie en province Sud.

##### — Critères d'éligibilité

Le demandeur et l'entreprise doivent être en situation régulière au regard de leurs obligations fiscales et sociales.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le poste sur lequel le jeune diplômé calédonien sera recruté doit représenter la première expérience professionnelle en Nouvelle-Calédonie de l'intéressé à l'issue de ses études.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide consistera en la prise en charge des charges sociales relatives à l'emploi occupé pendant une durée maximale de 18 mois.

#### Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens est versée à l'entreprise bénéficiaire.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Pour bénéficier des aides, le demandeur doit faire sa demande en ligne sur la plateforme de la Province Sud.

### Quel Cumul possible ?

L'aide à l'emploi en faveur des jeunes diplômés calédoniens est cumulable avec "l'aide à l'emploi": "/aide/UiMf3w/nouvelle-caledonie-sud/aide-a-l-emploi-case.html".

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Situation - Réglementation
  - › A jour des versements fiscaux et sociaux

---

## Organisme

### NOUVELLE-CALÉDONIE - SUD Nouvelle-Calédonie - Province Sud

- 9 route des Artifices Baie de la Moselle  
BP L1  
98849 NOUMÉA  
Téléphone : (687) 20 30 40  
Web : [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)